



Lycée Albert CHATELET - DOUAI

Guide pratique du lycéen demi-pensionnaire 2022/2023

Combien coûte un repas au restaurant scolaire ?

Le prix du repas est fixé par le Conseil Régional. A titre indicatif, le repas coûtait 3.88€ pour l'année scolaire 2021/2022. Pour la rentrée scolaire, il est demandé d'abonder le compte restauration à hauteur de 10 repas soit 38,80€.

Comment fonctionne la demi-pension ?

L'élève **déclaré demi-pensionnaire** se voit attribuer gratuitement une carte de restauration qui sera valable pour toute sa scolarité au lycée. Elle devra donc être précieusement conservée durant les vacances d'été. Il appartient aux élèves d'être en possession de leur carte au moment du passage au réfectoire.

Pour accéder au service de demi-pension, l'élève doit obligatoirement réserver son repas au préalable. Vous réglez uniquement les repas consommés. Le principe est simple : vous rechargez le compte restauration de votre enfant, ce compte se débite du montant d'un repas chaque fois que votre enfant mange au restaurant scolaire. Avant que son crédit ne soit épuisé, il vous faut le recharger à nouveau.

Aucun solde négatif ne sera accepté, aussi pensez à consulter et à réabonder votre compte régulièrement pour éviter tout découvert. A défaut, l'élève ne pourra pas accéder au restaurant scolaire.

Comment réserver un repas ?

➤ en téléchargeant gratuitement **l'application TurboSelf** ou en se connectant sur le **site internet de la cité scolaire** (www.chatelet-douai.fr, onglet restauration): en vous connectant au compte de votre enfant avant 10h00 le jour même, possibilité de réserver les repas jusqu'à plusieurs semaines à l'avance.



➤ Directement sur l'une des **3 bornes** prévues à cet effet : L'élève doit passer sa carte de restauration devant l'une des bornes qui se trouve dans le hall du lycée à partir de la veille à 14h30 jusqu'au plus tard le jour même du repas avant 10h30.

Attention : le repas n'est réservé que lorsque le nom de l'élève s'affiche sur l'écran.

➤ Sur **la borne interactive** placée dans le hall face au CDI qui permet de réserver ses repas du midi et du soir plusieurs jours à l'avance (si le compte est suffisamment crédité) et visualiser le solde de son compte.

➤ Dans tous les cas de figure, aucune réservation ne sera prise en compte après 10h30 pour le jour même.

Comment réserver un repas si l'élève a oublié sa carte de restauration ?

Si l'élève ne dispose pas de sa carte, **exceptionnellement**, il pourra passer au secrétariat d'intendance **impérativement** avant 10h30 le jour du repas pour réserver son repas.

Attention : après deux passages sans carte, les réservations ne sont plus autorisées, il vous incombe alors de retrouver la carte de l'élève, ou d'acheter une nouvelle carte (7€00 – Tarif 2021-2022).

Comment annuler une réservation de repas ?

L'annulation de la réservation peut se faire sur internet ou sur la borne interactive avant 10h00. A défaut, l'élève doit se présenter au secrétariat d'intendance, avant 10h30, avec sa carte de restauration.